

ARRETE N° 048/2026
PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE PRINCIPAL

Le Maire de la Commune de MOUSSY LE VIEUX,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territorial,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant détermination des lignes directrices en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026 le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 . GOVIGNON Coralie	Attaché principal	01/06/2026

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie
- transmis au centre de gestion pour publicité,

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Moussy le Vieux, le 17/04/2026
Le Maire,
Damien LANNETTE-CLAVERIE

